

**Sujet:** [INTERNET] Fwd: Enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

**De :** Passelergue <gisele.passelergue@orange.fr>

**Date :** Sat, 13 Oct 2018 17:53:18 +0200

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Je viens de prendre connaissance du projet de construction d'une Centrale Biogaz sur le site de La Ribière à Limoges.

Ce projet n'est pas raisonnable voire dangereux et ce pour plusieurs raisons dont certaines suffiraient à elles seules pour invalider le dit projet.

- Sa construction est prévue au milieu de zones résidentielles dont les premières maisons se trouveront quelque soit la direction choisie à cent mètres du site de production de biogaz ou de stockage du digestat.

- La centrale se trouvera dans une zone dédié à l'agro-alimentaire (ce qui n'a rien avoir avec le traitement des déchets) comprenant des restaurants, un Esat et dans un bassin d'emploi non négligeable.

- Ce type d'établissement entraine des risque d'explosion et de pollutions accidentelles diverses qu'il ne faut pas négliger, risques qui sont souvent sous estimés par les porteurs de tels projets.

- La construction entrainera une pollution olfactive du fait même des matières traitées, fumier, lisier, carcasses d'animaux transportées en camions bâchés

- La construction entrainera également des nuisances sonores du fait du ballet incessant des camions et des tracteurs sur la zone sans compter l'importante augmentation de circulation que cela va engendrer sur un site déjà difficile aux heures de pointe.

C'est pourquoi Monsieur le Président de la Commission d'Enquête je pense que ce projet qui n'a de Bio que le nom ne doit pas voir le jour à Limoges.

Bien respectueusement.